

# AVIS AU PUBLIC COMMUNE DE NANCES (Savoie) ENQUÊTE PUBLIQUE, PORTANT SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n°2019-10-01 du 7 octobre 2019, le maire de la commune de Nances a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) pour mettre à jour un document approuvé en 2003 et modifié en 2007 et intégrer les évolutions réglementaire récentes.

La commune de Nances, représentée par son maire, monsieur Alexandre FAUGE, est responsable de la révision du PLU de Nances. Son siège administratif est situé à la mairie, 1616 route du Chef-lieu 73470 Nances.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié, pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

À cet effet, le président du tribunal administratif de Grenoble, par ordonnance du 2 octobre 2019, a désigné Monsieur Patrick MOUSSU en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Nances, 1616 route du Chef-lieu 73470 Nances, du **mardi 29 octobre 2019 au mercredi 27 novembre 2019 inclus**, soit pendant 30 jours.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public les :

- Jeudi 31 octobre 2019 de 9h à 12h,
- Samedi 9 novembre 2019 de 9h à 12h,
- Samedi 16 novembre 2019 de 9h à 12h,
- Samedi 23 novembre 2019 de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête pourra être consulté :

- sur le site officiel de la commune : [www.nances.fr](http://www.nances.fr), onglet Urbanisme, révision du PLU ;
- en mairie de Nances aux jours et heures habituels d'ouverture : mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h ;
- sur un ordinateur mis à disposition du public à la mairie de Nances dans ces mêmes créneaux horaires.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête ;
- soit par courrier postal, avec la mention : Objet: PLU, à la mairie de Nances 1616 route du Chef-lieu, 73470 Nances, à l'attention de Monsieur Patrick MOUSSU commissaire enquêteur ;
- soit par courrier électronique à [ep.plunances2019@gmail.com](mailto:ep.plunances2019@gmail.com).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- les délibérations et PV d'engagement de la procédure et d'ouverture de l'enquête publique,
- le bilan de la concertation,
- le résumé non technique,
- Le projet de PLU arrêté,
- Les avis émis par les personnes publiques associées sur le projet de PLU, notamment les avis de l'autorité environnementale et de la CDPENAF,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,
- la désignation du commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble,
- la publicité faite pour l'enquête publique dont les avis dans la presse régionale.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Nances et à la préfecture de Savoie aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête / publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

À Nances, le 7 octobre 2019

Le Maire,  
Alexandre FAUGE

